

**MAIRIE DE COLMAR**

Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Nombre de présents : 43
Absents : 2
Excusés : 4

Point 11 Budget Primitif 2024 .**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Frédérique SCHWOB, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Manurêva PELLETIER, Sylvie PEPIN-FOUINAT, Aurore REINBOLD, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Déborah SELLGE, Oussama TIKRADI, Eddy VINGATARAMIN, Pascal WEILL, Patricia KELLER, Marie LEROLLE, Jean-Marc BERNAUD, Nathalie LACASSAGNE, Marc FOUINAT.

Absents non excusés

M. Xavier DESSAIGNE, M. Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, Mme Claudine MATHIS donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Jean-Marc MAYER donne procuration à M. François LENTZ, Mme Caroline SANCHEZ donne procuration à Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT.

**Nombre de voix pour : 39
contre : 0
abstention : 8**

Le rapport est adopté avec l'abstention du groupe « Vivre Colmar, l'écologie entreprenante, créative et solidaire ».

Secrétaire de séance : Déborah SELLGE



MAIRIE DE COLMAR
DGA - RESSOURCES ET MOYENS
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Point N° 11 BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Colmar a approuvé le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour son budget principal à compter du 1er janvier 2024. Ainsi, l'instruction M57 succédera à la M14 qui était en vigueur depuis 1997.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Ces mouvements de crédits font alors l'objet d'une communication auprès de l'assemblée délibérante lors du plus proche conseil suivant cette décision.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 relative au règlement budgétaire et financier

Vu le débat d'orientations budgétaires 2024 en date du 7 février 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1, R.2313-3 et L5217-10-6

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2024 joint au projet de délibération

Vu la maquette budgétaire, ci annexée

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 25 mars 2024,



MAIRIE DE COLMAR
DGA - RESSOURCES ET MOYENS
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 au montant en équilibre de **219 964 460,93 €** se répartissant avec les reports comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	87 764 586,59 €	Opérations réelles	136 576 171,59 €
Opérations d'ordre	50 711 585,00 €	Opérations d'ordre	1 900 000,00 €
Total	138 476 171,59 €	Total	138 476 171,59 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports		Opérations réelles en reports	
Opérations réelles en opérations nouvelles	75 088 289,34 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	26 276 704,34 €
Opérations d'ordre	6 400 000,00 €	Opérations d'ordre	55 211 585,00 €
Total	81 488 289,34 €	Total	81 488 289,34 €
Total budget principal	219 964 460,93 €	Total budget principal	219 964 460,93 €

FIXE

le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué au Maire de Colmar à **5 000 €**, sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

VOTE

les crédits du budget primitif de l'exercice 2024 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



MAIRIE DE COLMAR
DGA - RESSOURCES ET MOYENS
DIRECTION DES FINANCES

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Le Maire



Budget primitif 2024

Ville de Colmar

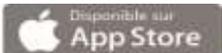
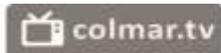
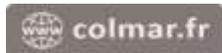




Table des matières

SYNTHESE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques en 2024	4
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	6
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	10
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	13
5. Chapitre 76 – Produits financiers	13
6. Chapitre 013 – Atténuations de charges	13
7. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions	14
B. Les dépenses réelles de fonctionnement à l'épreuve des contraintes	15
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	16
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	19
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	22
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	23
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	24
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	24
7. Chapitre 68 - L'inscription de provisions	25
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	26
A. Le financement du programme d'investissement 2024	26
1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement	26
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers.....	27
3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement	27
4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions.....	28
5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées	28
6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre	29
B. Un programme d'investissement ambitieux.....	30
1. Les dépenses financières et imprévues.....	30
2. Les opérations d'ordre	31
3. Les dépenses d'équipement.....	31
ANNEXES.....	43
Annexe 1 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique	43
Annexe 2 : Section d'investissement – détail des dépenses d'équipement par politique publique	44



SYNTHESE

Comme en 2023, Colmar profitera de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui devrait permettre de contribuer à la poursuite de la dynamisation des recettes de stationnement, de la taxe de séjour et des droits de place et de terrasse en 2024. Par ailleurs, le contexte inflationniste, via le coefficient législatif des bases, impactera également les produits de taxe foncière, seul impôt direct local subsistant pour les communes.

Les recettes réelles de fonctionnement passent ainsi de **100 895 K€** au budget 2023 à **105 417 K€** au budget 2024, représentant une hausse de **4 521 K€ (+ 4,48%)**.

Cependant, une vraie préoccupation subsiste sur l'évolution des droits de mutation qui risquent d'être lourdement impactés par le ralentissement du marché immobilier.

Parallèlement, Colmar subira en 2024 une hausse substantielle de ses dépenses réelles de fonctionnement sous l'effet de multiples contraintes exogènes, aux premiers rangs desquels figurent le dégel du point d'indice des fonctionnaires, l'envolée des matières premières et l'augmentation exorbitante du coût des assurances. Ces contraintes exogènes ont un impact de **+ 2 M€** sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré cela, la Ville de Colmar parviendra à financer de nouvelles actions ou de nouveaux services au bénéfice des Colmariens.

les dépenses réelles de fonctionnement passent de **83 061 K€** au budget 2023 à **87 765 K€** au budget 2024, soit **+ 4 703 K€ (+ 5,66%)**.

Conformément à nos capacités de financement, sans recourir à une hausse des taux d'imposition, ce sont **67 327 K€** de dépenses d'équipement qui sont programmées en 2024 (dont **15 252 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens ou de leur offrir un meilleur service et de rénover notre patrimoine.

En 2024, seul un emprunt d'équilibre de **2 M€** est inscrit, il sera mobilisé en fonction du taux de réalisation des investissements. A minima, la Ville de Colmar se désendettera donc encore de **- 5,6 M€** en 2024.



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nota Bene : En raison du passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024, le budget 2023 a été converti à la nomenclature M57 dans les tableaux du présent rapport pour permettre une meilleure lisibilité et des comparaisons plus évidentes.

Par ailleurs, le budget 2023 comprend les crédits inscrits au budget primitif auxquels se rajoutent les crédits de la décision modificative budgétaire.

A. Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques en 2024

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 172 K€	16 415 K€	1 243 K€	8,19%
731	Fiscalité locale	39 336 K€	40 709 K€	1 373 K€	3,49%
73	Impôts et taxes	21 213 K€	21 648 K€	435 K€	2,05%
74	Dotations, subventions et participations	20 817 K€	21 511 K€	694 K€	3,34%
75	Autres produits de gestion courante	2 404 K€	2 510 K€	106 K€	4,41%
76	Produits financiers	721 K€	721 K€	0 K€	0,00%
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	236 K€	902 K€	666 K€	282,39%
013	Atténuation de charges	998 K€	1 001 K€	3 K€	0,30%
Total		100 895 K€	105 417 K€	4 521 K€	4,48%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **100 895 K€** au budget 2023 à **105 417 K€** au budget 2024, soit une hausse de **4 521 K€ (+ 4,48%)**.

Comme en 2023, Colmar devrait profiter en 2024 de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui favoriserait alors la dynamisation des recettes de stationnement, la taxe de séjour et les droits de place et de terrasse.

Parallèlement, le contexte inflationniste impacterait également les produits de taxe foncière, seul impôt direct local subsistant aux communes.

Cependant, une vraie préoccupation subsiste sur l'évolution des droits de mutation qui risquent d'être lourdement impactés par le ralentissement du marché immobilier.

En conséquence, quatre postes enregistrent les plus fortes progressions, à savoir :

- les recettes tarifaires : **+ 1 243 K€**
- les produits des impôts locaux : **+ 1 373 K€**
- les autres recettes fiscales : **+ 435 K€**
- les subventions : **+ 694 K€**.



1. Chapitre 70 – Produits des services

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
701	Ventes de produits finis	4 K€	4 K€	0 K€	12,50%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	368 K€	715 K€	347 K€	48,53%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6 580 K€	6 928 K€	348 K€	5,03%
7031	<i>Concession dans les cimetières</i>	230 K€	255 K€	25 K€	9,80%
7032	<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	226 K€	178 K€	-48 K€	-26,80%
7035	<i>Locations de droits de chasse et pêche</i>	27 K€	25 K€	-2 K€	-8,00%
7038	<i>Recettes de stationnement</i>	6 097 K€	6 470 K€	373 K€	5,76%
704	Travaux	80 K€	131 K€	51 K€	39,14%
706	Prestations de services	5 191 K€	5 596 K€	405 K€	7,24%
706	<i>Redevance Vialis</i>	2 595 K€	2 700 K€	105 K€	3,89%
706	<i>Prestations de services à caractère sportif et de loisirs</i>	558 K€	553 K€	-5 K€	-0,90%
706	<i>Participations des familles pour les crèches</i>	676 K€	708 K€	32 K€	4,48%
706	<i>Participations des familles pour les centres socio-culturels</i>	35 K€	37 K€	2 K€	6,17%
706	<i>Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse</i>	350 K€	320 K€	-30 K€	-9,38%
706	<i>Prestations de services à caractère culturel</i>	829 K€	870 K€	41 K€	4,71%
706	<i>Autres prestations de services</i>	148 K€	408 K€	260 K€	63,80%
707	Ventes de marchandises	0 K€	95 K€	95 K€	100,00%
708	Autres produits	2 950 K€	2 946 K€	-4 K€	-0,13%
708	<i>Mise à disposition de personnel et remboursement de frais</i>	2 885 K€	2 881 K€	-5 K€	-0,17%
708	<i>Autres produits</i>	64 K€	65 K€	1 K€	1,57%
Total		15 172 K€	16 415 K€	1 243 K€	8,19%

Les produits des services passent de **15 172 K€** au budget 2023 à **16 415 K€** au budget 2024, soit **+ 1 243 K€ (+ 8,19%)**.

De budget à budget, les voyants semblent tous au vert, tout en ayant cherché à respecter une estimation prudente des recettes pour ne pas les surestimer. En outre, le niveau des recettes tarifaires budgétées rattrape celui de 2019.

a) *Les recettes de stationnement*

Les recettes de stationnement passent de **6 097 K€** au budget 2023 à **6 470 K€** au budget 2024, soit **+ 373 K€ (+ 5,76%)**, dynamisées par la forte fréquentation touristique de Colmar et



encouragées par la réforme tarifaire de la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2021. A noter qu'en 2019, le budget estimait les recettes de stationnement à **6,1 M€**.

b) Les prestations de services

Les prestations de services passent de **5 191 K€** au budget 2023 à **5 596 K€** au budget 2024, soit **+ 405 K€ (+ 7,24%)**.

Les recettes liées aux participations des familles (petite enfance) et aux droits d'entrée (établissements culturels et sportifs) se veulent prudentes. En effet, malgré la levée des restrictions, force est de constater que la fréquentation des établissements est plus faible qu'avant la crise sanitaire, particulièrement dans les crèches. D'où une estimation budgétaire 2023 inférieure encore à 2019.

Ces recettes augmentent essentiellement du fait de la reprise en régie du Musée du Jouet : **+ 385 K€**.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

73	Impôts et taxes	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
73111	Impôts directs locaux	34 016 K€	35 660 K€	1 644 K€	4,83%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	30 877 K€	32 165 K€	1 289 K€	4,17%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	406 K€	428 K€	22 K€	5,43%
73111	Taxe d'habitation	719 K€	938 K€	219 K€	30,35%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	210 K€	248 K€	39 K€	18,49%
73111	Coefficient correcteur	1 804 K€	1 881 K€	76 K€	4,22%
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 800 K€	1 000 K€	-800 K€	-44,44%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 100 K€	1 100 K€	0 K€	0,00%
73154	Droits de place	620 K€	720 K€	100 K€	16,13%
731721	Taxe de séjour	1 150 K€	1 500 K€	350 K€	30,43%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	630 K€	650 K€	20 K€	3,16%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	20 K€	79 K€	59 K€	295,77%
Sous Total	Fiscalité locale	39 336 K€	40 709 K€	1 373 K€	3,49%
73211	Attribution de compensation	17 053 K€	17 053 K€	0 K€	0,00%
73212	Dotation de solidarité communautaire	3 900 K€	4 300 K€	400 K€	10,26%
73221	F.N.G.I.R.	255 K€	255 K€	0 K€	0,00%
738	Autres impôts et taxes	5 K€	40 K€	35 K€	700,00%
Sous Total	Impôts et taxes (sauf 731)	21 213 K€	21 648 K€	435 K€	2,05%
Total		60 549 K€	62 357 K€	1 808 K€	2,99%



Les recettes fiscales passent de **60 549 K€** au budget 2023 à **62 357 K€** au budget 2024, soit **+ 1 808 K€ (+ 2,99%)**.

a) Les recettes fiscales hors impôts locaux n'évoluent pas de la même manière

1. La fiscalité reversée de Colmar Agglomération passe de 20 953 K€ au budget 2023 à 21 353 K€ au budget 2024, soit **+ 400 K€ (+ 1,91%)**.

Elle est composée des 2 mécanismes suivants :

- **L'attribution de compensation** correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Sans nouvelle compétence, il s'agit donc d'une photographie qui n'évolue pas. Elle s'élèvera à **17 053 K€** en 2024.
 - **La dotation de solidarité communautaire** répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles. Colmar Agglomération ayant également bénéficié de la revalorisation législative des bases fiscales sur sa contribution foncière des entreprises en 2023, la DSC devrait augmenter de **+ 400 K€** pour s'établir à **4 300 K€** en 2024.
2. Suite à la hausse des tarifs adoptée en 2022 par le Conseil Municipal et dans un contexte de dynamisme de la fréquentation touristique, **la taxe de séjour** augmenterait de **30,4%** pour s'établir à **1 500 K€**.
 3. Il est malheureusement prudent de penser que **les droits de mutation** 2024 seront affectés par la remontée des taux d'intérêt et des taux des crédits immobiliers opérée en 2023. Compte tenu des tendances observées sur les transactions en 2023, le budget 2024 prévoit seulement une recette de **1 M€** de droits de mutation, en recul de **- 44,4%** de budget à budget, soit **- 800 K€**.
 4. **La taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être stable en 2024 à **1,1 M€**. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité répartie et reversée par l'Etat. Il s'agit là encore d'un exemple de suppression d'une recette locale, remplacée par une compensation dont la collectivité n'aura plus la maîtrise.
 5. **La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place** augmenteraient de **+ 9,6%** du budget 2023 au budget 2024 pour s'établir à près de **1,37 M€**. Ceci est la conséquence de la hausse des droits de terrasse et d'occupation du domaine public adoptée en 2022 par la Ville, mais aussi la traduction du dynamisme du commerce local.

*b) L'impact de l'actualisation législative des bases fiscales*

- i. Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont majorées en N en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Ce coefficient législatif s'applique :
- Aux bases de taxes foncières des locaux d'habitation ;
 - Aux bases de taxes foncières des locaux industriels ;
 - Aux bases de taxe d'habitation sur les résidences non affectée à l'habitation principale.

L'actualisation légale a été de 3,4% en 2022 selon l'inflation 2021, puis de 7,1% en 2022 selon l'inflation 2022. En 2024, **l'actualisation légale sera de 3,9% selon l'inflation 2023.**

Ainsi, à taux inchangés et sans variation physique des bases, les recettes fiscales :

- Taxe foncière bâtie (TFB) ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;

augmenteront de **+ 3,9%** en 2024 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m² moyens.

L'actualisation des tarifs au m² devait être effectuée en 2023 sur la base des travaux des commissions départementales des valeurs locatives réalisés en 2022. Mais la loi de finances reporte l'effet de ces travaux en 2025.

Sachant que, sur le territoire de Colmar :

- 60% des locaux sont des locaux d'habitation ;
- 10% des locaux sont des locaux industriels ;
- 30% des locaux sont des locaux professionnels ;

Il apparaît que l'actualisation législative des bases concernera :

- 100% des locaux pour la THRS ;
- 70% des locaux pour les taxes foncières.

Au total, l'actualisation législative des bases doit générer **+ 1 327 K€** de recettes supplémentaires du budget 2023 au budget 2024.



- ii. La Ville de Colmar peut également compter sur l'évolution physique de ses bases fiscales : constructions nouvelles, extensions, travaux de réévaluation dans le cadre de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ceci permettra à la Commune de bénéficier de **+ 317 K€** de recettes supplémentaires conformément aux bases fiscales prévisionnelles transmises par la Direction Générale des Finances Publiques.

- iii. Au total, les recettes des impôts directs locaux devraient atteindre 35 660 K€, soit **+ 1 644 K€ (+ 4,83%)**.

Taxe d'habitation 1 186 K€	Taxe foncière sur les propriétés non bâties 428 K€
Taxe foncière sur les propriétés bâties 32 165 K€	Coefficient correcteur 1 881 K€

c) *Pas de hausse des taux d'imposition*

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,93%	

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2024.



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
741	Dotation globale forfaitaire	13 690 K€	13 843 K€	153 K€	1,12%
744	F.C.T.V.A.	150 K€	200 K€	50 K€	33,33%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
747	Participations	3 342 K€	3 695 K€	353 K€	10,56%
748	Autres attributions et participations	3 500 K€	3 639 K€	139 K€	3,96%
Total		20 817 K€	21 511 K€	694 K€	3,34%

Les dotations, subventions et participations passent de **20 817 K€** au budget 2023 à **21 511 K€** au budget 2024, soit une hausse de **+ 694 K€ (+ 3,34%)**.

a) Les dotations de l'Etat restent globalement stables

Nature	Dotations de l'Etat	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
74111	Dotation globale forfaitaire	8 840 K€	8 781 K€	-59 K€	-0,67%
741123	Dotation de solidarité urbaine	3 750 K€	3 912 K€	162 K€	4,32%
741127	Dotation nationale de péréquation	1 100 K€	1 150 K€	50 K€	4,55%
744	F.C.T.V.A.	150 K€	200 K€	50 K€	33,33%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 K€	13 K€	0 K€	1,59%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	61 K€	79 K€	18 K€	30,26%
Total		14 049 K€	14 270 K€	222 K€	1,58%

Les dotations de l'Etat passent de **14 049 K€** au budget 2023 à **14 270 K€** au budget 2024, soit une hausse de **+ 222 K€ (+ 1,58%)**.

(i) La dotation globale forfaitaire

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement. En loi de finances pour 2024, l'augmentation de l'enveloppe liée à la péréquation sera partiellement financée par l'Etat (via le déficit public).

Dans la mesure où la population INSEE de Colmar baisse en 2024, la DGF 2024 de Colmar atteindrait **8 781 K€**, soit **- 59 K€ (- 0,67%)**.



(ii) La dotation de solidarité urbaine

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale (DSU) progressera de + 90 M € en 2024, soit une hausse de 3,2%, qu'il serait proposé d'appliquer à la DSU de Colmar au budget 2024.

La DSU 2024 de Colmar atteindrait **3 912 K€**, soit **+ 162 K€ (+ 4,32%)**.

(iii) La dotation nationale de péréquation

En 2022, il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Dans cette hypothèse, le risque aurait été que la Ville de Colmar ne perçoive plus que 50% de la dotation nationale de péréquation en N+1, avant sa disparition en N+2.

Or, il a été confirmé que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP, c'est-à-dire les communes dont le potentiel financier est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier moyen de la strate (82%) et dont l'effort fiscal est supérieur à 85% de l'effort fiscal moyen (95%).

La DNP 2024 de Colmar atteindrait **1 150 K€**, soit **+ 50 K€ (+ 4,55%)**.

(iv) Les autres dotations

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA (**200 K€**), destinée à compenser une partie de la TVA payée pour les dépenses d'entretien ;
- la dotation globale de décentralisation, destinée à compenser le coût des transferts de compétences (en matière d'hygiène principalement), est stable du budget 2023 au budget 2024 (**135 K€**).

b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
748312	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	50 K€	12 K€	-38 K€	-76,30%
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	100 K€	0 K€	-100 K€	-100,00%
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 271 K€	3 424 K€	154 K€	4,69%
Total		3 425 k€	3 441 k€	16 k€	0,47%

Les compensations fiscales de l'Etat passent de **3 425 K€** au budget 2023 à **3 441 K€** au budget 2024, soit une hausse de **+ 16 K€ (+ 0,47%)**.



Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

Les compensations de l'Etat suivent le rythme d'actualisation législative des bases fiscales et l'évolution des grilles tarifaires des locaux professionnels. Les compensations évoluent donc peu ou prou comme les contributions directes. Cependant, le sort du fonds départemental de la taxe professionnelle est incertain, compte tenu de l'effet de l'écrêtement.

Le budget 2024 prévoit **3 441 K€** de compensations fiscales, soit **+ 16 K€ (+ 0,47%)**.

c) Les subventions de fonctionnement

Nature	Compensations fiscales et péréquation	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
74718	Etat	370 K€	380 K€	10 K€	2,68%
7472	Régions	66 K€	63 K€	-3 K€	-4,55%
7473	Départements	183 K€	201 K€	19 K€	10,25%
74751	Groupements de collectivités	0 K€	5 K€	5 K€	
747888	Autres organismes	2 724 K€	3 046 K€	322 K€	11,83%
74888	Autres attributions et participations	1 K€	105 K€	104 K€	7431,93%
Total		3 343 K€	3 800 K€	457 K€	13,67%

Les subventions de fonctionnement passent de **3 343 K€** au budget 2023 à **3 800 K€** au budget 2024, soit une hausse de **+ 457 K€ (+ 13,67%)**.

La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions.

C'est l'exemple des subventions allouées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et les accueils de loisirs dans le cadre de la « Convention Territoriale Globale » (**2 538 K€** au budget 2024). Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires (parentalité, petite enfance, accueils de loisir...). Le contrat regroupe tous les anciens financements de la CAF, mais aussi des bonus territoriaux en fonction des critères définis.

C'est aussi de l'exemple du partenariat avec l'éco-organisme ALCOM pour la lutte contre les mégots abandonnés qui subventionne à hauteur de **77 K€** ce dispositif.



4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	1 194 K€	1 315 K€	121 K€	10,17%
755	Dédits et pénalités perçus	5 K€	0 K€	-5 K€	-100,00%
7574	Subventions de fonc des pers, asso et autres organismes	4 K€	0 K€	-4 K€	-100,00%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 029 K€	1 000 K€	-29 K€	-2,81%
75888	Produits divers de gestion courante	172 K€	195 K€	23 K€	13,12%
Total		2 404 K€	2 510 K€	106 K€	4,41%

Les autres produits de gestion courante passent de **2 404 K€** au budget 2023 à **2 510 K€** au budget 2024, soit **+ 106 K€ (+ 4,41%)**.

Concernant les revenus des immeubles, la hausse proposée au budget 2024 provient principalement des recettes de loyers et de mises à disposition qui ont encore augmenté en 2023 compte tenu de la vitalité des activités associatives.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Produits financiers	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 K€	721 K€	0 K€	0,00%
Total		721 K€	721 K€	0 K€	0,00%

Les produits financiers restent stables à **721 K€** au budget 2024.

Les produits financiers sont caractérisés par les dividendes versés par Vialis dont la Ville de Colmar est actionnaire.

6. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	90 K€	90 K€	0 K€	0,00%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 K€	8 K€	3 K€	60,00%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	903 K€	903 K€	0 K€	0,00%
Total		998 K€	1 001 K€	3 K€	0,30%

Les atténuations de charges passent de **998 K€** au budget 2023 à **1 001 K€** au budget 2024 et restent donc stables.

Les principales recettes sont liées aux remboursements de la part des tickets-restaurants prise en charge par les agents.



7. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Nature	Produits spécifiques	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
7815	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	236 K€	902 K€	666 K€	282,39%
Total		236 K€	902 K€	666 K€	282,39%

Les reprises sur provisions passent de **236 K€** au budget 2023 à **902 K€** au budget 2024, soit **+ 666 K€ (+ 282,39%)**.

Les reprises de provisions inscrites au budget 2024 et qui font l'objet d'une délibération spécifique concernent des contentieux clos en 2023 qui sont en lien avec l'extension du Musée Unterlinden : la réparation de l'écoulement accidentel de béton dans une canalisation et un contentieux indemnitaire opposant la Ville de Colmar à l'entreprise Goppion.



B. Les dépenses réelles de fonctionnement à l'épreuve des contraintes

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	22 099 K€	23 107 K€	1 008 K€	4,56%
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 380 K€	51 386 K€	3 006 K€	6,21%
65	Autres charges de gestion courante	10 348 K€	10 078 K€	-270 K€	-2,61%
66	Charges financières	1 458 K€	1 581 K€	124 K€	8,47%
67	Charges exceptionnelles	96 K€	274 K€	179 K€	187,03%
68	Dotations aux provisions	7 K€	769 K€	762 K€	10685,41%
014	Atténuation de produits	674 K€	569 K€	-105 K€	-15,52%
Total		83 061 K€	87 765 K€	4 703 K€	5,66%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **83 061 K€** au budget 2023 à **87 765 K€** au budget 2024, soit **+ 4 703 K€ (+ 5,66%)**.

Colmar subira en 2024 une hausse substantielle de ses dépenses réelles de fonctionnement sous l'effet de multiples contraintes exogènes, aux premiers rangs desquels figurent le dégel du point d'indice des fonctionnaires, l'envolée des matières premières ou encore l'augmentation exorbitante du coût des assurances. Ces contraintes exogènes ont un impact de **+ 2 M€** sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré cela, la Ville de Colmar parviendra à financer de nouvelles actions ou de nouveaux services au bénéfice des Colmariens.



1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nature	Charges à caractère général	BP + DM 2023	BP 2024	Ecart en €2	Ecart en %
	FLUIDES	5 016 K€	4 906 K€	-110 K€	-2,19%
60611	Eau et assainissement	445 K€	388 K€	-57 K€	-12,71%
60612	Energie - Electricité	2 904 K€	2 824 K€	-80 K€	-2,75%
60613	Chauffage urbain	1 313 K€	1 303 K€	-10 K€	-0,75%
60621	Combustibles	9 K€	13 K€	4 K€	43,01%
60622	Carburants	346 K€	378 K€	32 K€	9,26%
	ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS	3 035 K€	3 674 K€	639 K€	21,06%
6042	Achats de prestations de services	275 K€	718 K€	443 K€	160,83%
60623	Alimentation	102 K€	97 K€	-5 K€	-4,48%
61358	Locations mobilières	455 K€	454 K€	-1 K€	-0,12%
6228	Divers	671 K€	501 K€	-170 K€	-25,40%
6232	Fêtes et cérémonies	8 K€	219 K€	210 K€	2549,09%
6245	Transports collectifs	193 K€	171 K€	-21 K€	-11,01%
6234	Réceptions	188 K€	241 K€	53 K€	28,14%
6288	Autres prestations extérieures	1 143 K€	1 273 K€	130 K€	11,34%
	FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES	2 039 K€	2 392 K€	353 K€	17,31%
60631	Fournitures d'entretien	286 K€	296 K€	10 K€	3,51%
6283	Prestations de nettoyage	1 753 K€	2 096 K€	343 K€	19,57%
	ENTRETIEN MAINTENANCE	2 681 K€	2 511 K€	-170 K€	-6,33%
60632	Fournitures de petit équipement	157 K€	975 K€	818 K€	522,73%
6068	Autres matières et fournitures	1 346 K€	357 K€	-989 K€	-73,50%
6156	Maintenance	1 178 K€	1 179 K€	1 K€	0,10%
	LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES	447 K€	426 K€	-21 K€	-4,70%
6065	Livres et assimilés	233 K€	230 K€	-3 K€	-1,37%
6067	Fournitures scolaires	159 K€	134 K€	-25 K€	-15,80%
6182	Documentation générale et technique	54 K€	61 K€	7 K€	13,62%
	AUTRES	2 943 K€	3 466 K€	523 K€	17,78%
611	Contrats de prestations de services	1 255 K€	1 291 K€	36 K€	2,87%
6161	Assurances	415 K€	771 K€	355 K€	85,56%
6184	Formations	156 K€	210 K€	54 K€	34,44%
6261	Frais de télécommunication	108 K€	103 K€	-5 K€	-4,45%
6262	Frais d'affranchissement	164 K€	162 K€	-2 K€	-1,13%
6282	Frais de gardiennage	845 K€	929 K€	85 K€	10,01%
	DIVERS	5 939 K€	5 732 K€	-207 K€	-3,48%
	Autres charges à caractère général	5 939 K€	5 732 K€	-207 K€	-3,48%
Total		22 099 K€	23 107 K€	1 008 K€	4,56%

Nota Bene :

Des changements d'imputation liés au passage à la M57 n'ont pas pu être neutralisés dans ce tableau.

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et autres prestations de services, passent de **22 099 K€** au budget 2023 à **23 107 K€** au budget 2023, soit **+ 1 008 K€ (+ 4,56%)**.

Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **3 674 K€**, soit **+ 639 K€** dont **489 K€** correspondant à des actions nouvelles au bénéfice des Colmariens.



- + 150 K€** en lien avec des changements d'imputation comptable (les fournitures de Noël du service des Espaces Verts sont désormais imputées sur le compte 6232) ;
- + 205 K€** pour **de nouvelles actions festives** : *l'inauguration de la place de la Cathédrale, le retour de la Fête Nationale en centre-ville, la concrétisation de Colmar Fascht, les premières dépenses pour organiser les 80 ans de la Libération en février 2025, l'organisation d'une soirée de lancement pour les quartiers d'été,...*
- + 31 K€** pour **de nouvelles actions culturelles** : *les 175 ans du Théâtre Municipal, les 10 ans de la salle de spectacles Europe, une réalisation photographique du patrimoine colmarien, des ateliers d'écriture à la médiathèque...*
- + 80 K€** pour **de nouvelles actions sportives** : *le Vélo Tour, le relais de la flamme olympique, de nouveaux évènements à Aqualia... ;*
- + 78 K€** pour les animations du **centre socioculturel Le Pacific** et le **centre de loisirs Le Florimont** qui ouvrent leurs portes suite au chantier de restructuration et de nouvelles **actions menées dans le cadre de la Cité éducative**
Exemples : Ateliers sociolinguistiques du CLAS, projets collectifs de séjour en famille, évaluation du dispositif de la Cité Educative...
- + 5 K€** pour les **partenariats internationaux**
Exemples : des rencontres avec Eisenstadt, le projet INTERREG avec Győr...
- + 90 K€** de **budget supplémentaire lié à l'envolée des prix en matière de transport, d'alimentation et de cessions de spectacles** qui impacte directement l'ensemble des actions menées au quotidien par la Ville de Colmar

Sur les fluides : **4 906 K€**, soit **- 110 K€** :

- 90 K€** pour **l'électricité, le gaz et le chauffage urbain**
Colmar a mis en place un nombre important de mesures destinées à produire de réelles économies d'énergie et d'économies d'eau : travaux de rénovation énergétique, extinction de l'éclairage public au centre-ville, accélération du programme de remplacement des points lumineux, passage en LED, interdiction des chauffages extérieurs pour les marchés de Noël... Tout ceci a un impact positif sur les dépenses d'électricité et de gaz dont le budget peut être réduit au global de **- 147 K€** malgré la conjoncture ;
- + 32 K€** pour **le carburant**
La Ville est encore impactée par l'envolée des prix des carburants ;
- 57 K€** pour **l'eau** grâce à l'optimisation de sa consommation par les services, notamment au niveau des piscines.



Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 392 K€**, soit **+ 353 K€**

+ 10 K€ pour les **fournitures sanitaires**, hausse liée à la hausse des matières premières ;

+ 343 K€ pour les **prestations de nettoyage**
La collectivité se réorganise pour mieux faire appel à l'externalisation du nettoyage des bâtiments (externalisation à 100% des établissements nautiques et des bibliothèques), en lien notamment avec les départs à la retraite 2023-2024.

Sur les dépenses d'entretien-maintenance : **2 511 K€**, soit **- 170 K€**

- 150 K€ en lien avec des changements d'imputation comptable (les fournitures de Noël du service des Espaces Verts sont désormais imputées sur le compte 6232)

- 20 K€ en raison d'économies réalisées sur ce poste par la rationalisation des achats

Sur les primes d'assurances : **771 K€**, soit **+ 355 K€**

+ 355 K€ en raison de la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et de la dégradation volontaire des biens des collectivités. Le montant des dommages provoqués par les émeutes urbaines de l'été 2023 s'est élevé ainsi à 200 M€ pour les quelque 500 collectivités concernées. Les assurances se désengagent massivement du marché des collectivités locales. Même des communes qui ne sont touchées, ni par des sinistres environnementaux ni par des émeutes, voient leurs cotisations exploser ou leur contrat résilié.
Suite à la nouvelle consultation de l'assurance dommages aux biens menée en 2023, la Ville de Colmar n'a reçu qu'une seule offre à un coût 3 fois supérieur au précédent marché.

Sur les prestations de services : **1 291 K€**, soit **+ 36 K€**

+ 125 K€ pour la restauration scolaire. La Ville avait renouvelé en 2021 la concession de restauration scolaire en intégrant plusieurs critères visant à améliorer la qualité des produits servis aux enfants : 70% de produits frais, 40% de produits locaux, 35% de produits bio, proposition d'un repas végétarien chaque semaine. L'offre de repas a également été diversifiée avec des animations culinaires comme « l'Europe à table » et les « Menus étoilés ».
Conséquence de cet effort, mais aussi et surtout symptôme de la crise, alors que les effectifs scolaires n'ont pas augmenté, plus d'enfants (+7%) ont été inscrits à la cantine scolaire, pour profiter d'un repas de qualité à un tarif attractif, ce qui occasionne, en plus de la hausse des coûts en alimentation, une dépense supplémentaire.



+ 405 K€ Suite aux changements d'imputation comptable (l'entretien de l'éclairage public doit être imputé dans cette rubrique au lieu du 615232)

- 450 K€ Dans le cadre de la reprise en régie, la compensation de service public pour la gestion du musée du Jouet n'est donc plus à verser.

Sur les prestations de gardiennage : **929 K€**, soit **+85 K€**

+ 85 K€ pour les forêts de Colmar. Depuis 2020, plus de 10 000 arbres ont été plantés, notamment au Neuland, au Niederwald et au Fronholz. Mais les forêts de Colmar souffrent du réchauffement climatique qui engendre maladies et coupes exceptionnelles. C'est dans ce contexte que les dépenses de débardage, de transport et d'honoraires ONF augmentent.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 561 K€	1 602 K€	41 K€	2,62%
6331	Versement de transport	163 K€	208 K€	45 K€	27,32%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	449 K€	473 K€	23 K€	5,19%
64	Charges de personnel et rémunérations	46 207 K€	49 104 K€	2 897 K€	6,27%
Total		48 380 K€	51 386 K€	3 006 K€	6,21%

Les charges de personnel passent de **48 380 K€** au budget 2023 à **51 386 K€** au budget 2024, soit une hausse de **3 006 K€ (+ 6,21%)**.

a) Les charges de personnel sous l'effet des contraintes exogènes et endogènes

Sur le plan des ressources humaines, la Ville devra assumer le coût des contraintes exogènes décidées par le Gouvernement :

+ 350 K€ suite à la **la hausse du point d'indice des fonctionnaires de 1,5%** au 1er juillet 2023 sur les 6 mois restants décidée par le Gouvernement ;

+ 435 K€ suite à la **majoration de 5 points** d'indice au 1er janvier 2024 décidée par le Gouvernement ;



- + 218 K€** suite à la **réévaluation d'un point sur les cotisations employeur CNRACL** (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) au 1er janvier 2024;
- + 200 K€** en lien avec l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions ;
- + 20 K€** suite à l'augmentation de la sinistralité et du coût de la participation employeur pour les contrats de mutuelle.

b) La poursuite de la refonte du régime indemnitaire

Pour rappel, conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de la Ville de Colmar se compose :

- d'une 1ère part mensuelle correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) ;
- d'une 2nde part annuelle correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

Des réformes ont déjà été mises en place entre 2021 et 2022 sur le régime indemnitaire des agents :

- Assouplissement de la modulation de l'IFSE en fonction des absences ;
- Effort indemnitaire en direction de métiers d'expertise afin d'attirer de nouvelles compétences ;
- Mise en place d'un complément indemnitaire annuel.

Pour un effort annuel de +566 K€ depuis 2022.

En 2023, une réflexion a été menée sur un dispositif d'évolution de l'IFSE répondant aux objectifs suivants :

- Pouvoir revaloriser les agents en fonction de leur expérience professionnelle ;
- Donner une perspective de progression pour chaque agent.

Suite aux échanges avec les représentants du personnel dans le cadre des comités sociaux territoriaux, il avait été décidé de mettre en place :

- **un dispositif exceptionnel d'évolution de l'IFSE** pour tenir compte de l'expérience professionnelle accumulée depuis l'entrée de l'agent de la collectivité jusqu'en 2020 pour un coût de 450 K€ en 2024 ;
- **un dispositif pérenne d'évolution de l'IFSE** pour tenir compte de l'expérience professionnelle des agents reconduit tous les 2 ans, avec une première application en 2024 pour les années 2021-2022 pour un coût de 100 K€ en 2024.

Pour un effort total de 550 K€ dès le 1er janvier 2024. Ces dispositifs qui se cumulaient avec les décisions prises par le Gouvernement **permettaient de consacrer une augmentation moyenne des salaires des agents de plus de 11,5% au cours des 18 derniers mois**, soit au-delà de l'inflation constatée sur la même période, dans un souci de maintien pérenne du pouvoir d'achat, d'amélioration des conditions de vie et de valorisation de l'engagement.



Suite à des observations de la préfecture du Haut-Rhin, le projet mis en place au 1^{er} janvier 2024 a dû être suspendu pour devoir être retravaillé. Dans l'attente, la Ville de Colmar souhaite verser **la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** aux agents municipaux qui sont éligibles au dispositif. La prime fait l'objet d'une délibération spécifique. D'un coût estimé à **+ 460 K€**, elle sera donc versée en attendant que le nouveau dispositif IFSE puisse être retravaillé et mis en place.

c) Des créations de poste, notamment dans le cadre de la réorganisation des services

Le budget 2024 prévoit également des créations de postes représentant un effort financier de **+ 645 K€** :

- En lien avec la réorganisation des services, les postes de directeur du Secrétariat Général et de l'Etat civil, de chef de service du Secrétariat Général, de chef de service Police/Habitat/Hygiène/Sécurité ;
- La reprise du personnel associatif du musée du Jouet dans le cadre de sa reprise en régie ;
- Un poste de juriste RH, poste directement corrélé avec les chantiers décrits ci-dessus ;
- Un poste d'adjoint technique au centre socioculturel dans le cadre de sa réouverture ;
- Un poste d'assistant territorial spécialisé bilingue dans les écoles maternelles ;
- 15 accompagnateurs de restauration scolaire, en lien avec la hausse de la fréquentation des cantines ;
- Un poste de policier municipal et un poste d'opérateur de commandement ;
- Un poste de technicien en charge du suivi du patrimoine arboré ;
- Un poste d'instructeur de meubles de tourisme ;
- Un poste d'instructeur en police du bâtiment.

Parallèlement, des actions d'optimisation permettent de générer des économies suite à des suppressions de postes vacants. Ceci permet une économie de 4,4 postes au tableau des effectifs, soit **- 132 K€**.

Les créations, transformations et suppressions de postes sont détaillées dans une délibération spécifique.

d) Les efforts effectués pour pourvoir aux postes vacants

Par ailleurs, les efforts de la direction des ressources humaines pour pourvoir aux postes vacants nécessitent d'inscrire au budget 2024 :

+ 810 K€ lié à l'effet **report des recrutements intervenus en cours d'année 2023** sur 2024 avec un taux de vacance passé de 6,85% en 2022 à 4,5% en 2023 et un solde net d'emploi de 25 postes



En résumé, impacts sur le budget 2024 :

TOTAL	+ 3 006 K€
Hausse du point d'indice +1,5%	+350 K€
Majoration 5 points d'indice	+ 435 K€
Cotisations CNRACL	+ 218 K€
GVT	+ 200 K€
Sinistralité	+ 20 K€
Prime pouvoir d'achat	+ 460 K€
Créations de postes	+ 645 K€
Suppressions de postes	-132 K€
Recrutements 2023 – effets reports 2024	+ 810 K€

e) La pérennisation de dispositifs

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

- la pérennisation de **200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération** durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le **renforcement de l'offre de missions de service civique** pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- **l'ouverture de 15 postes en apprentissage** qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle municipalité.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
7391	Reversements et restitutions sur fiscalité locale	142 K€	142 K€	0 K€	0,00%
7392	Prélèvement pour reversement de fiscalité	217 K€	268 K€	51 K€	23,27%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	315 K€	160 K€	-155 K€	-49,21%
Total		674 K€	569 K€	-105 K€	-15,52%

Les atténuations de produit passent de **674 K€** au budget 2023 à **569 K€** au budget 2024, soit - **105 K€ (- 15,52%)**.

-303 K€ suite au reversement exceptionnel du « filet de sécurité » à l'Etat » en 2023

Pour l'année 2020, la mesure de l'Etat avait été décidée dans la Troisième Loi de finances rectificative : une partie des pertes de recettes des communes serait compensée par l'Etat, en



s'appuyant sur la moyenne des recettes des années 2017 à 2019. C'est ainsi que Colmar a pu bénéficier du dispositif appelé « filet de sécurité » en 2020 pour **1 258 K€**.

L'année 2021 ayant encore été fortement impactée par les mesures de restrictions sanitaires, le dispositif a été reconduit en se limitant à la perte des seules recettes fiscales. La loi de finances pour 2021 avait fixé un versement en deux temps :

- un premier acompte versé en fin d'année 2021 sur le fondement d'une estimation des pertes ;
- un ajustement à la hausse ou à la baisse en 2023, une fois connues les pertes réelles selon les données définitives issues des comptes de gestion 2021.

La Ville de Colmar qui ne devait plus prétendre au second dispositif avait pourtant reçu avec surprise un acompte de **303 K€** en 2021 qu'elle a dû au final rembourser en 2023.

+ 148 K€ lié au reversement partiel de la taxe de séjour à la CEA et à l'OT

La fréquentation touristique a été élevée en 2023, de sorte que la taxe de séjour est passée de **1 019 K€** à **1 902 K€**. Il convient donc d'augmenter en 2023 le budget de reversement de la taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace (10%) et à l'Office de Tourisme (12,5%).

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Nature	Autres charges de gestion courante	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	13 K€	15 K€	2 K€	14,18%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adju	731 K€	745 K€	14 K€	1,95%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	75 K€	75 K€	0 K€	0,00%
655	Contingents et participations obligatoires	1 597 K€	1 540 K€	-57 K€	-3,56%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 576 K€	7 652 K€	76 K€	1,01%
658	Charges diverses de la gestion courante	356 K€	50 K€	-306 K€	-85,94%
Total		10 348 K€	10 078 K€	-270 K€	-2,61%

Les autres charges de gestion courante passent de **10 348 K€** au budget 2023 à **10 078 K€** au budget 2024, soit **- 270 K€ (- 2,61%)**.

- **117 K€** pour la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui en 2023 a dégagé un résultat important qui permet de baisser la subvention ;
- **97 K€** suite à des dépenses exceptionnelles versées en 2023 : pénalités pour résoudre le contentieux du chantier d'extension du musée Unterlinden et les indemnités pour le facteur d'orgue des Dominicains.



5. Chapitre 66 – Charges financières

Nature	Charges Financières	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 322 K€	1 474 K€	152 K€	11,48%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	110 K€	100 K€	-10 K€	-9,09%
6618	Intérêts des autres dettes	0 K€	5 K€	5 K€	
668	Autres charges financières	26 K€	2 K€	-24 K€	-92,22%
Total		1 458 K€	1 581 K€	124 K€	8,47%

Les charges financières passent de **1 458 K€** au budget 2023 à **1 581 K€** au budget 2024, soit **+ 124 K€ (+ 8,47%)**.

Compte tenu de la conjoncture, le taux d'intérêt moyen poursuit sa hausse. Néanmoins, cette hausse demeure raisonnable en raison de la gestion active de la dette menée par la Ville de Colmar, visant à minimiser le montant des frais financiers et à sécuriser son stock de dette.

En 2023, on a observé une augmentation de 49 points de base du taux moyen de la dette par rapport à 2022, après une avancée de +0,34 % entre 2021 et 2022. Il ressort de l'Observatoire de la dette Finance Active 2023 que le taux moyen de la Ville de Colmar est inférieur au taux moyen des Régions, Départements et des communes et EPCI, toutes strates confondues.

Par prudence, il est proposé d'inscrire **+ 150 K€** en plus pour faire face à d'éventuelles nouvelles hausses des taux variables en 2024.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Nature	Charges exceptionnelles	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0 K€	0 K€	-269 K€	-100,00%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	96 K€	274 K€	179 K€	187,03%
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	0 K€	0 K€	0 K€	-100,00%
678	Autres charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	0 K€	-100,00%
Total		96 K€	274 K€	179 K€	187,03%

Les charges exceptionnelles passent de **96 K€** au budget 2023 à **274 K€** au budget 2024, soit **+179 K€ (+187,03%)**.

Ceci s'explique principalement par une dépense exceptionnelle à réaliser en 2024 afin de rembourser les factures du conservatoire pour les CHAM.



7. Chapitre 68 - L'inscription de provisions

Nature	Dotations aux dépréciations et aux provisions	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	0 K€	769 K€	769 K€	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	7 K€	0 K€	-7 K€	-100,00%
Total		7 K€	769 K€	762 K€	10685,41%

Les provisions passent de **7 K€** au budget 2023 à **769 K€** au budget 2024, soit **+ 762 K€**.

Les provisions inscrites au budget 2024 qui font l'objet d'une délibération spécifique concernent des contentieux spécifiques en cours :

- Refus d'un permis de construire pour **465 K€** ;
- Chantier des Dominicains dans le cadre d'une contestation sur les décomptes généraux définitifs pour **257 K€** ;
- Recours indemnitaire d'un agent pour 46 K€.



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Le financement du programme d'investissement 2024

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	0 K€	31 K€	31 K€	
021	Virement de la section de fonctionnement	29 503 K€	37 912 K€	8 408 K€	28,50%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 181 K€	8 212 K€	-5 969 K€	-42,09%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 400 K€	3 900 K€	500 K€	14,71%
13	Subventions d'investissement	6 432 K€	10 913 K€	4 481 K€	69,66%
16	Emprunts et dettes assimilées	715 K€	2 005 K€	1 290 K€	180,42%
23	Immobilisations en cours	960 K€	0 K€	-960 K€	-100,00%
27	Immobilisations financières	11 K€	11 K€	0 K€	0,28%
45	Opérations pour le compte de tiers	783 K€	507 K€	-277 K€	-35,32%
024	Produits de cession	14 045 K€	699 K€	-13 347 K€	-95,03%
Sous Total	Hors opérations d'ordre	70 030 K€	64 157 K€	-5 873 K€	-8,39%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 800 K€	12 800 K€	2 000 K€	18,52%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	3 865 K€	4 500 K€	635 K€	16,43%
Total		84 695 K€	81 488 K€	-3 207 K€	-3,79%

De budget à budget, les recettes d'investissement s'élèvent à **81 488 K€** en 2024 contre **84 695 K€** en 2023.

1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement

Nature	Autofinancement	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	0 K€	31 K€	31 K€	
021	Virement de la section de fonctionnement	29 503 K€	37 912 K€	8 408 K€	28,50%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 181 K€	8 212 K€	-5 969 K€	-42,09%
Total		43 684 K€	46 154 K€	2 470 K€	5,65%

L'autofinancement est constitué des **excédents de fonctionnement capitalisés en 2024 issus de l'affectation des résultats 2023 et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**. Il représente **56,6%** des recettes d'investissement et progresse de **5,65%** du budget 2023 au budget 2024 pour atteindre **46 154 K€**.



2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Nature	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
10222	FCTVA	3 000 K€	3 500 K€	500 K€	16,67%
10226	Taxe d'aménagement	400 K€	400 K€	0 K€	0,00%
Total		3 400 K€	3 900 K€	500 K€	14,71%

Les dotations et fonds divers passent de **3 400 K€** au budget 2023 à **3 900 K€** au budget 2024, soit **+ 500 K€ (+ 14,7%)**. Ils se composent de :

3 500 K€ de **FCTVA** qui porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2023 ;

400 K€ de **taxe d'aménagement** qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
13	Subventions d'équipement	5 482 K€	9 813 K€	4 331 K€	79,00%
1345	Amendes de polices	950 K€	1 100 K€	150 K€	15,79%
Total		6 432 K€	10 913 K€	4 481 K€	69,66%

Les subventions d'investissement passent de **6 432 K€** au budget 2023 à **10 913 K€** au budget 2024, soit **+ 4 481 K€ (+ 69,66%)**. Ce sont surtout les subventions d'équipement qui se révèlent dynamiques (**+ 79%**) de budget à budget.

Les subventions d'équipement inscrites au budget sont des subventions notifiées et certaines, la majorité figure déjà dans les reports 2023 sur 2024, notamment :

3 863 K€ de fonds de concours de Colmar Agglomération pour différents projets portés : aménagement de la place de la Cathédrale, Rocade Verte, parc des ateliers municipaux, ateliers de maintenance, infrastructure informatique

2 445 K€ de subventions pour la rénovation énergétique de bâtiments et la rénovation du parc de luminaires, dont une bonne partie provenant de fonds européens ;



- 1 483 K€** de subventions de la DRAC et surtout de la CEA pour la rénovation extérieure de la Cathédrale Saint-Martin ;
- 413 K€** de subventions de l'Etat de l'ANRU pour le quartier Bel'Air/Florimont et le complexe sportif Brant ;
- 500 K€** de subventions de la Région Grand Est pour l'aménagement de la place de la Cathédrale ;
- 210 K€** de subventions de l'Etat pour les **pistes cyclables** ;
- 215 K€** de subventions de l'Agence de l'Eau pour la **requalification de voirie**.

4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions

Nature	Produits de cession	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
024	Produits de cession	14 045 K€	699 K€	-13 347 K€	-95,03%
Total		14 045 K€	699 K€	-13 347 K€	-95,03%

Les produits de cessions atteignent **699 K€** au budget 2024.

En 2023, la SAEML Vialis a acquis la participation détenue par la Ville de Colmar dans le capital de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU), société au capital de 2,8 M€ représentant 50,73% du capital et des droits de vote pour un prix d'acquisition de **13 000 K€**. Les recettes de cession reviennent donc à niveau courant en 2024, avec près de **700 K€**, et qui concernent principalement :

- 391 K€** pour une vente de terrain rue du Ladhof au SITDCE ;
- 224 K€** pour une vente de terrain rue d'Amsterdam.

5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilées	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
16	Emprunts et dettes assimilées	715 K€	2 005 K€	1 290 K€	180,42%
Total		715 K€	2 005 K€	1 290 K€	180,42%

Pour la Ville de Colmar, au-delà de l'opération financière et de sa rentabilité, la cession de participation des parts de la SCCU à Vialis est arrivée à point nommé, compte tenu de la remontée des taux directeurs de la BCE. Constituant l'équivalent de 2 années d'annuités, le produit de cession permet à la Ville de Colmar de ne pratiquement pas recourir à l'emprunt pendant 2 ans.



En 2023, le recours à l'emprunt s'est limité à profiter **du dispositif « Intracting » de la Banque des Territoires pour 710 K€**. L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des **travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie** avec un temps de retour sur 10-13 ans.

En 2024, seul un emprunt d'équilibre de **2 M€** est inscrit, il sera mobilisé en fonction du taux de réalisation des investissements prévus. A minima, la Ville de Colmar se désendettera donc encore de **-5,6 M€** en 2024.

6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des immobilisations	10 800 K€	12 800 K€	2 000 K€	18,52%
Sous Total	040 Opérations d'ordre transfert entre section	10 800 K€	12 800 K€	2 000 K€	18,52%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 400 K€	2 500 K€	100 K€	4,17%
041	Remboursements des avances sur marchés	1 350 K€	1 491 K€	141 K€	10,47%
041	Acquisitions à titre gratuit / Donations	115 K€	509 K€	394 K€	342,35%
Sous Total	041 Opérations d'ordre patrimoniales	3 865 K€	4 500 K€	635 K€	16,43%
Total		14 665 K€	17 300 K€	2 635 K€	17,97%

Les opérations d'ordre passent de **14 665 K€** au budget 2023 à **17 300 K€** au budget 2024, soit **+ 2 635 K€ (+ 17,97%)**.

Les amortissements s'élèvent à **12 800 K€** au budget 2024. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **4 500 K€** au budget 2024. Elles concernent principalement l'apurement des frais d'études et au remboursement des avances sur marchés de travaux.



B. Un programme d'investissement ambitieux

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	4 009 K€	0 K€	-4 009 K€	-100,00%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	343 K€	0 K€	-343 K€	-100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 K€	70 K€	-12 K€	-14,63%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 480 K€	7 591 K€	111 K€	1,48%
20	Immobilisations incorporelles	7 545 K€	6 466 K€	-1 079 K€	-14,30%
204	Subventions d'équipement versées	1 154 K€	1 682 K€	528 K€	45,77%
21	Immobilisations corporelles	38 178 K€	42 579 K€	4 400 K€	11,53%
23	Immobilisations en cours	17 738 K€	16 522 K€	-1 215 K€	-6,85%
26 27	Autres immobilisations financières	50 K€	100 K€	50 K€	100,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	643 K€	79 K€	-564 K€	-87,73%
020	Dépenses imprévues	2 211 K€	0 K€	-2 211 K€	-100,00%
Total	Hors opérations d'ordre	79 432 K€	75 088 K€	-335 K€	32,70%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 398 K€	1 900 K€	502 K€	35,91%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	3 865 K€	4 500 K€	635 K€	16,43%
Total		84 695 K€	81 488 K€	-3 207 K€	-3,79%

Les dépenses d'investissement passent de **84 695 K€** au budget 2023 à **81 488 K€** au budget 2024, soit **- 3 207 K€ (- 3,79%)**.

1. Les dépenses financières et imprévues

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 K€	70 K€	-12 K€	-14,63%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 480 K€	7 591 K€	111 K€	1,48%
26 27	Autres immobilisations financières	50 K€	100 K€	50 K€	100,00%
020	Dépenses imprévues	2 211 K€	0 K€	-2 211 K€	-100,00%
Total		9 823 K€	7 761 K€	-2 062 K€	-20,99%

Les dépenses financières et imprévues passent de **9 823 K€** au budget 2023 à **7 761 K€** au budget 2024, soit **- 2 062 K€ (- 20,99%)**.

Elles comprennent le **remboursement en capital de la dette** conformément à son plan d'extinction et aux échéances contractuelles : **7 591 K€** au budget 2024 contre **7 480 K€** au budget 2023. La nomenclature M57 permettant des facilités en matière de fongibilité de crédits, il n'est plus apparu nécessaire d'inscrire des crédits de dépenses imprévues qui étaient auparavant peu sollicités.



2. Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des subventions reçues	1 398 K€	1 900 K€	502 K€	35,91%
Sous Total	040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 398 K€	1 900 K€	502 K€	35,91%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 400 K€	2 500 K€	100 K€	4,17%
041	Remboursements des avances sur marchés	1 350 K€	1 491 K€	141 K€	10,47%
041	Acquisitions à titre gratuit / Donations	115 K€	509 K€	394 K€	342,35%
Sous Total	041 Opérations d'ordre patrimoniales	3 865 K€	4 500 K€	635 K€	16,43%
Total		5 263 K€	6 400 K€	1 137 K€	21,60%

Les opérations d'ordre passent de **5 263 K€** au budget 2023 à **6 400 K€** au budget 2024, soit **+ 1 137 K€ (+ 21,6%)**.

1 900 K€ pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;

2 500 K€ pour les apurements de frais d'études ;

1 491 K€ pour les remboursements des avances sur marchés.

3. Les dépenses d'équipement

Chap.	Libellés des chapitres	M57 BP + DM 2023	BP 2024	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	7 545 K€	6 466 K€	-1 079 K€	-14,30%
204	Subventions d'équipement versées	1 154 K€	1 682 K€	528 K€	45,77%
21	Immobilisations corporelles	38 178 K€	42 579 K€	4 400 K€	11,53%
23	Immobilisations en cours	17 738 K€	16 522 K€	-1 215 K€	-6,85%
45	Opérations pour le compte de tiers	643 K€	79 K€	-564 K€	-87,73%
Total		65 257 K€	67 327 K€	2 070 K€	3,17%

Les dépenses d'équipement (avec opérations pour compte de tiers) passent de **65 257 K€** au budget 2023 à **67 327 K€** au budget 2024, soit une hausse de **+ 2 070 K€ (+ 3,17%)**.

45 766 K€ pour des opérations d'équipement dans le cadre des autorisations de programme ;

16 918 K€ pour l'investissement récurrent ;

4 564 K€ pour de nouveaux projets.



Conformément à nos capacités de financement, ce sont **67 327 K€** qui sont programmés en 2024 (dont **15 252 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de **rénover notre patrimoine ou d'offrir un meilleur service aux Colmariens.**

a) *Toujours une grande priorité au cadre de vie et aux espaces publics*

(1) Le programme de restructuration du quartier «Saint-Vincent-de-Paul»

Restructuration du quartier Bel'Air Florimont	Réalisé jusqu'au 31/12/2023	A financer sur 2024-2027	Budget 2024
Requalification des espaces publics 11 500 K€	Réalisé : 2 253 K€	Reste : 9 247 K€	Dépenses : 2 513 K€
Rénovation des CSC 2 300 K€	Réalisé : 1 836 K€	Reste : 464 K€	Dépenses : 464 K€
Construction du gymnase Brant 8 126 K€	Réalisé : 914 K€	Reste : 7 212 K€	Dépenses : 5 914 K€

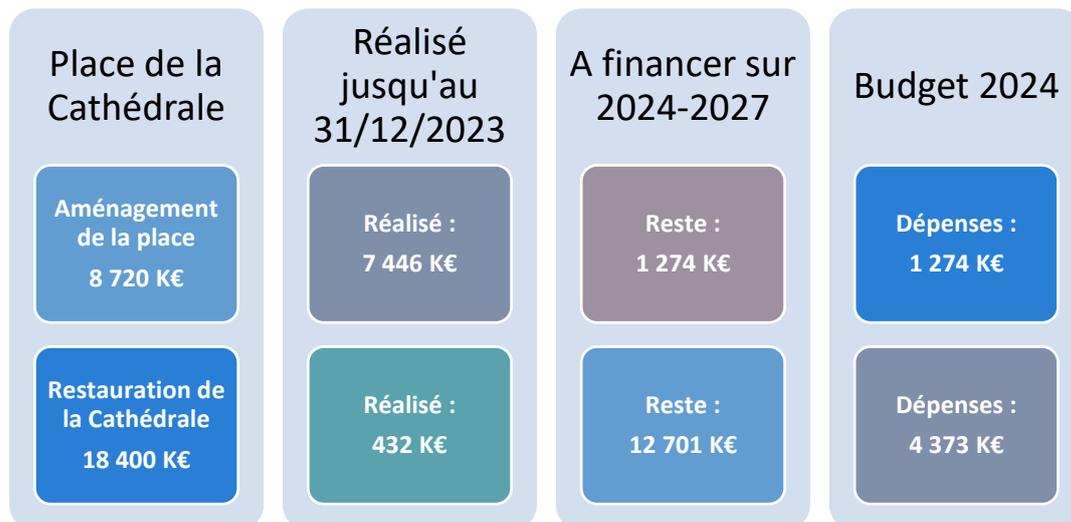
Il vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Bel'Air-Florimont dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Les travaux de rénovation du centre socioculturel Le Pacific et du centre de loisirs Le Florimont se terminent. Le Pacific a été complètement rénové et a bénéficié d'une extension de 45 m². Le Florimont a lui aussi été transformé dans sa globalité. Le parvis est en cours d'aménagement. Ces 2 établissements ont également bénéficié d'une forte amélioration énergétique.

Par ailleurs, la création du Complexe sportif Brant vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m² ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux activités de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité. C'est aussi une construction en mode « Passiv Haus » qui épouse une démarche de développement durable.



(2) L'aménagement de la place de la cathédrale et la restauration de la Cathédrale Saint-Martin



Ils marquent un espace situé à l'épicentre de la cité. La taille de l'édifice et de la place donnera à son réaménagement un cadre privilégié au centre-ville. Pour ce faire, la dimension patrimoniale, historique, commerciale et touristique sera prise en compte.

Les travaux de la place de la Cathédrale ont débuté le 23 janvier 2023. Dévolue jusqu'alors au stationnement, la nouvelle place est devenue piétonne et fait désormais la part belle aux espaces verts, arbres, plantes et pelouses. L'extension de l'aire piétonne du centre-ville s'étend de la rue Etroite jusqu'à la place Jeanne d'Arc. Aspect phare de cette transformation, la végétalisation de la place permet de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur qui apparaît sur des espaces bitumés. Elle favorise le retour de l'eau de pluie à la terre et le développement de la biodiversité. Cet espace est devenu un lieu agréable et propice à la détente. Une place pour les Colmariens qu'ils pourront s'approprier.

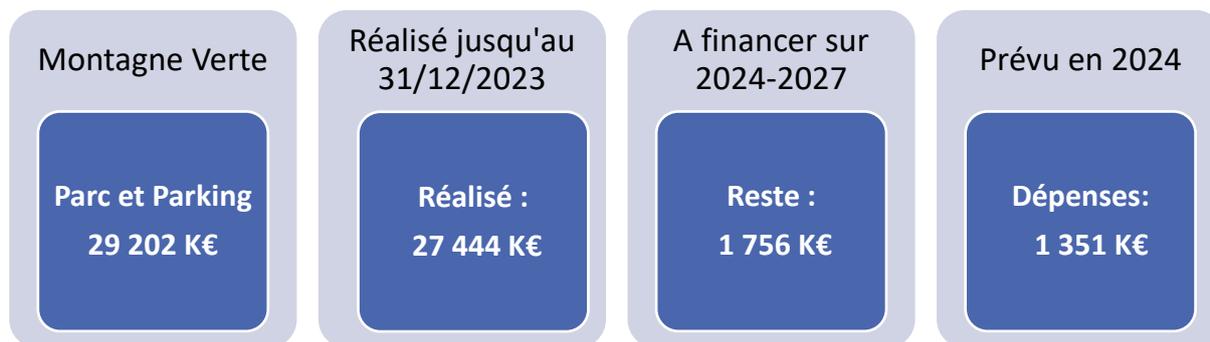
(3) Rocade Verte – Achèvement du boulevard Saint-Pierre



Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements mis en place en 2020. Ils ont consisté à réduire la chaussée à une unique voie pour les voitures, afin d'apaiser la circulation et d'aménager des pistes cyclables dans les 2 sens.

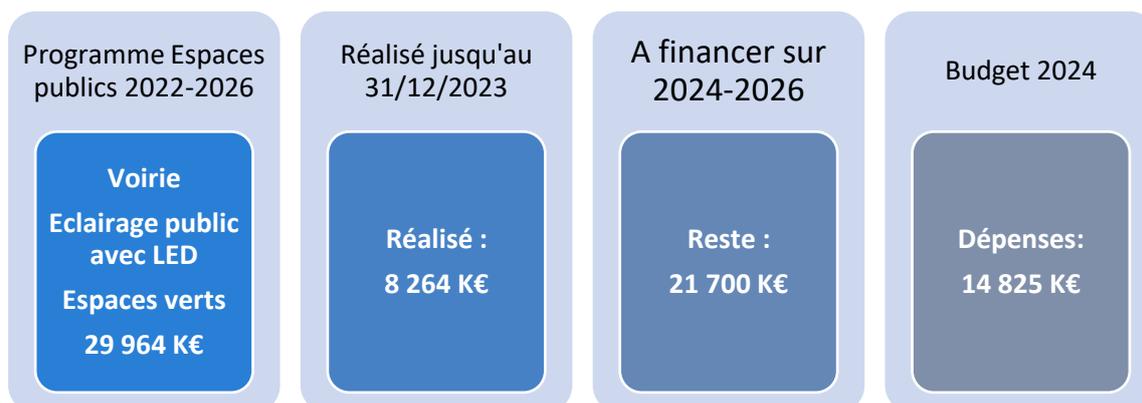


(4) La Montagne Verte



Pour l'opération d'aménagement du parc de la Montagne Verte et la construction de son parking souterrain, l'exercice 2024 finalisera le confortement de la tour d'accès au Pôle média-culture Edmond Gerrer. Par ailleurs, un nouveau parking pouvant accueillir une centaine de vélos a été installé au pied de la tour.

(5) Le programme Espaces publics 2022-2026



Il s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines » qui donne la priorité aux piétons et création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée et sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

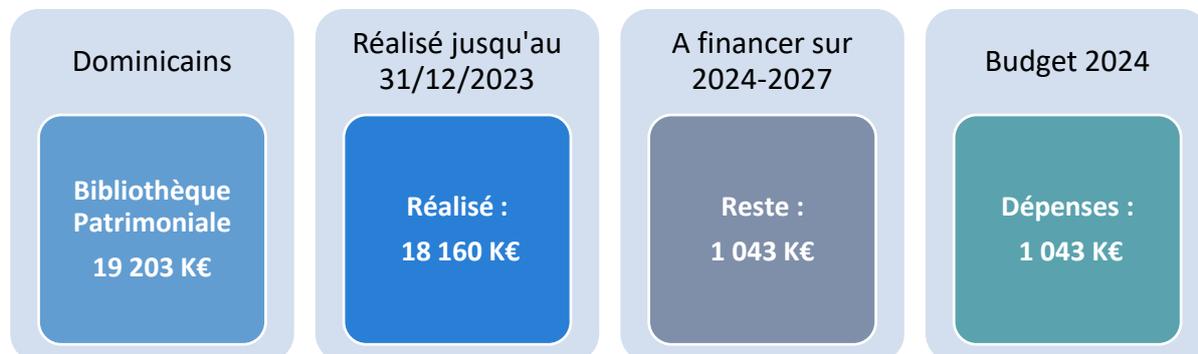
Le programme intègre également en 2023 la question de la sécurisation du centre-ville et du marché Saint-Joseph.

L'actuelle équipe municipale poursuit également sa promesse électorale de planter 10 000 arbres sur la période 2020-2026. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour faire baisser les températures, amener de l'oxygène et rendre les espaces publics plus agréables.



b) *Des opérations structurantes en cours d'achèvement*

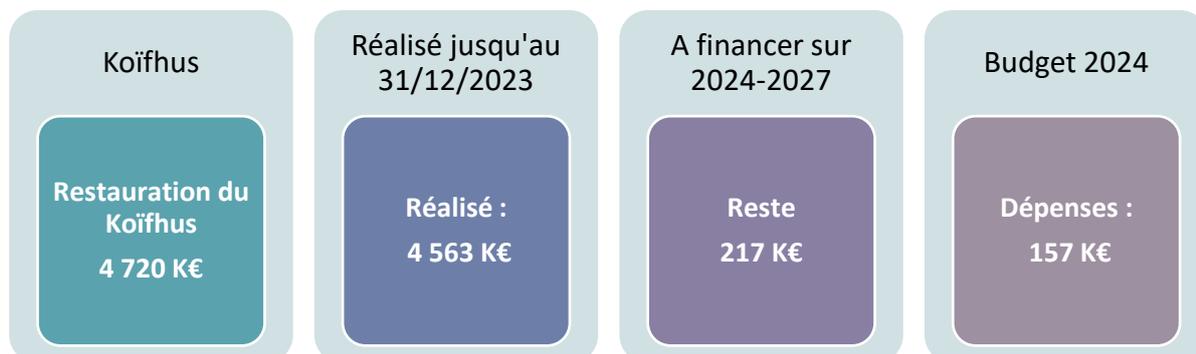
(1) La Bibliothèque Patrimoniale des Dominicains



Joyau patrimonial cher au cœur des Colmariens, elle recèle 400 000 documents, dont 1800 manuscrits, 2300 incunables, mais aussi un riche fonds d'étude. Elle a rouvert ses portes après 4 ans de travaux et une restructuration complète. Ce chantier colossal a permis de mettre à l'honneur le bâtiment, tout en le rendant fonctionnel et en conservant son cachet d'origine.

Un bâtiment silo de stockage a été créé pour conserver les collections de manière optimale. Un parcours muséographique présente l'histoire du livre artisanal.

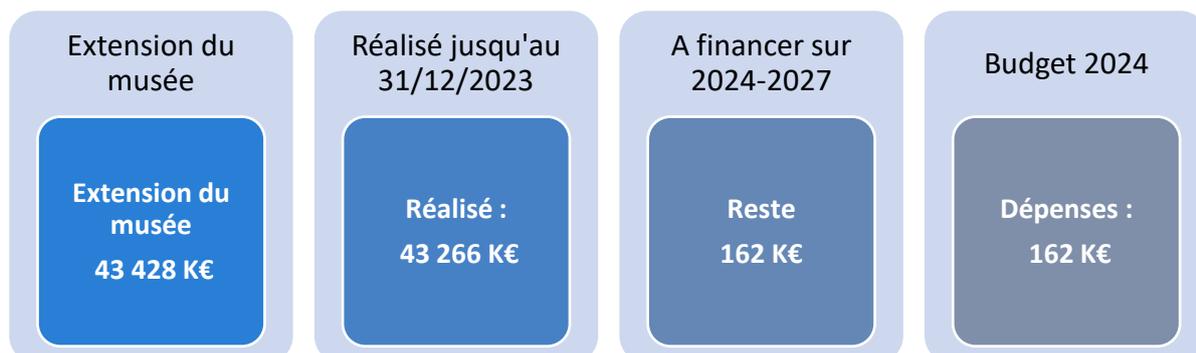
(2) La restauration du Koïfhus



Elle s'accompagne de sa mise aux normes de sécurité et d'accessibilité. Le réaménagement de la salle Roesselmann a permis d'implanter un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif de la rénovation était également de remettre en lumière différents aspects du bâtiment pour une lecture plus claire de son histoire.

(3) Le Musée Unterlinden





Achevant l'extension du musée, deux nouvelles salles du musée Unterlinden, ouvertes en juillet 2022, font désormais partie du parcours permanent. Elles sont dédiées à la création artistique de fin du XIV^{ème} siècle et du début du XV^{ème} siècle. Ces espaces permettent de redécouvrir de nombreuses pièces phares, comme le Retable de la passion peint par Caspar Isenmann.

c) La rénovation de notre patrimoine

(1) La restructuration des ateliers techniques

Ateliers municipaux	Réalisé jusqu'au 31/12/2023	A financer sur 2024-2027	Budget 2024
Restructuration du parc des ateliers 5 600 K€	Réalisé : 4 970 K€	Reste : 630 K€	Dépenses: 630 K€
Dépôt des espaces verts 1 060 K€	Réalisé : 980 K€	Reste : 80 K€	Dépenses : 42 K€
Réhabilitation des ateliers de maintenance: 6 300 K€	Réalisé : 1 804 K€	Reste : 4 496 K€	Dépenses : 3 014 K€

Le nouveau bâtiment des ateliers municipaux et communautaires, inauguré en février 2023, a été conçu selon des normes environnementales élevées : conception bioclimatique pour garder la chaleur en hiver et s'en protéger l'été, matériaux biosourcés, toiture végétalisée...

Restent l'aménagement d'une laverie et l'installation des panneaux photovoltaïques.

De plus, le service des espaces verts a bénéficié d'une nouvelle structure. Ainsi, 2 sites ont été regroupés aux ateliers du Grillenbreit avec la création de bureaux, de vestiaires, d'un réfectoire et l'aménagement de zones de stockage.

Une opération de réhabilitation de la toiture des ateliers de maintenance, rue du Rhin, est également en cours.



(2) Rénovation énergétique et accessibilité



La Ville de Colmar est engagée dans la rénovation énergétique et l'accessibilité de ses bâtiments. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques et le respect de la réglementation bâtementaire.

Afin d'accélérer la transition énergétique, la municipalité a prévu de déployer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments dans les prochaines années : le centre socioculturel Florimont, le parking des ateliers municipaux, le gymnase Brant, les ateliers de maintenance du Grillenbreit.

La Ville a aussi déployé un logiciel permettant de suivre et d'analyser la consommation énergétique des bâtiments municipaux.

La Ville a engagé de nombreux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs chantiers sont programmés : école Jean-Jacques Rousseau, groupe scolaire Jean Macé, temple Saint-Matthieu, église Saint-Joseph.

A cela, il convient d'ajouter un programme exceptionnel de déploiement de LED dans les bâtiments afin de réaliser des économies rapides, des travaux soutenus par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Intracting ».

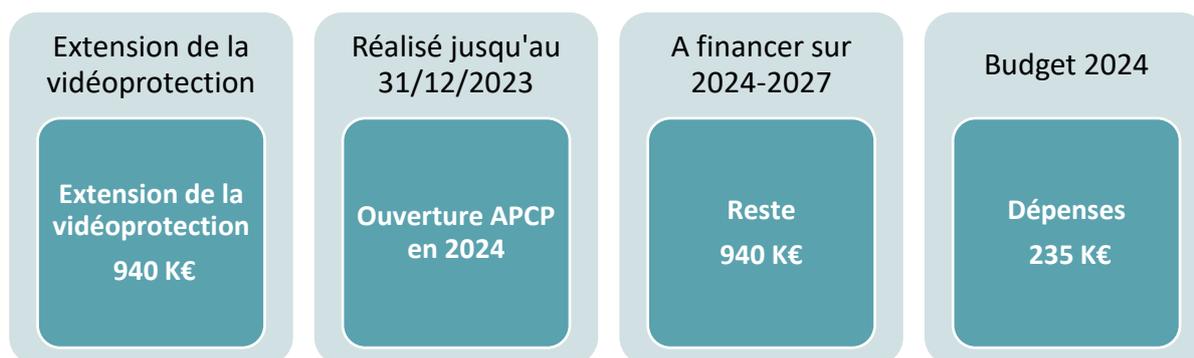


(3) Rénovation de l'église Saint-Joseph



Emblème de tout un quartier, la rénovation de l'église Saint-Joseph, consacrée en 1889, s'impose. 2024 sera dédiée à la poursuite de la maîtrise d'œuvre du programme.

d) Extension de la vidéoprotection

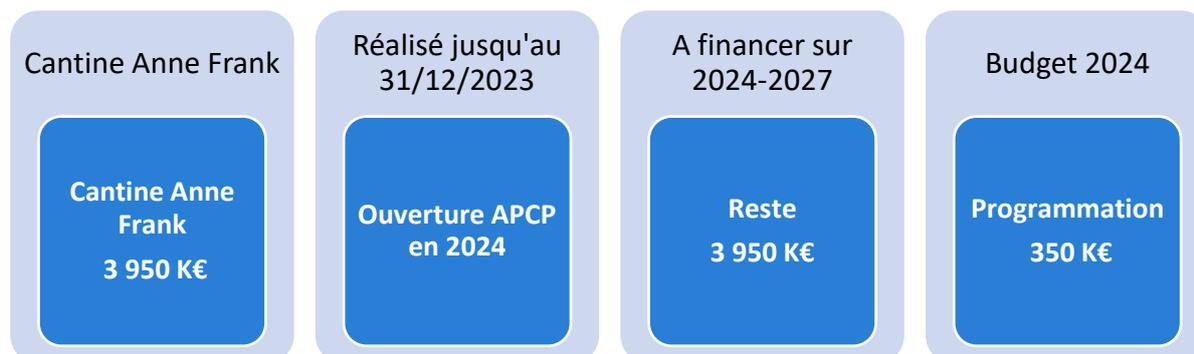


La Ville de Colmar développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée : un objectif de 210 caméras de vidéoprotection déployées d'ici courant 2027.



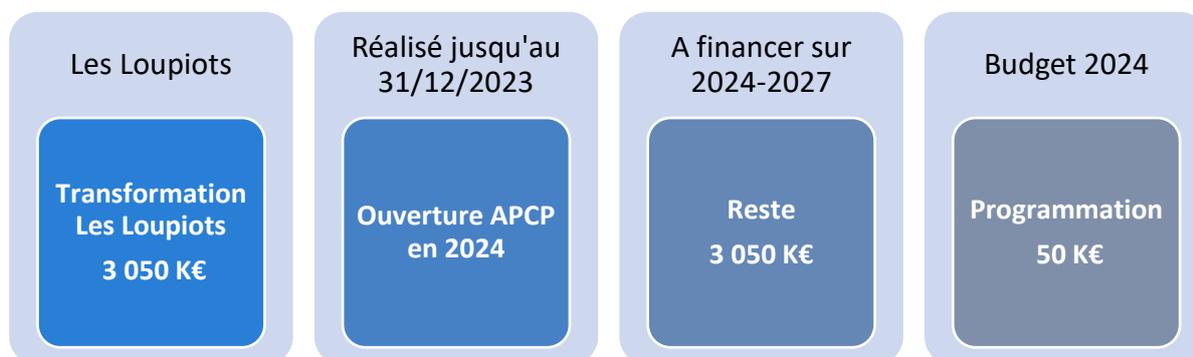
e) Le programme scolaire

(1) La construction de la cantine Anne Frank



La capacité de ce nouvel équipement périscolaire est de 260 places (160 pour la salle maternelle et 100 pour les élémentaires). L'équipement est aussi conçu pour une utilisation périscolaire en dehors de la pause méridienne (activités périscolaires du soir, ALSH des mercredis et vacances scolaires par des associations et/ou le CSC). Une réorganisation des sites de restauration scolaire en découlera pour désengorger les cantines existantes. L'extérieur de la cantine Anne Frank sera également réaménagé avec la création d'îlots de fraîcheur et d'un enrobé drainant pour le traitement des eaux pluviales déconnecté du réseau.

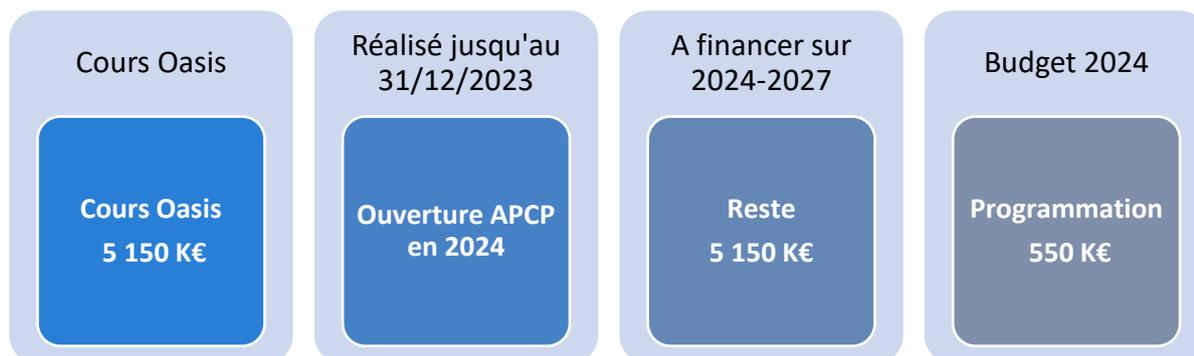
(2) La transformation de la halte-garderie Les Loupiots



La halte-garderie « les Loupiots », sera transformée en crèche. Afin d'être en parfaite adéquation avec le fonctionnement actuel d'une crèche et les derniers référentiels sur les aménagements des locaux, le projet d'une construction neuve a été privilégié. Cela permettrait d'avoir un bâtiment passif à très faible consommation énergétique, de repenser la totalité des espaces de cette parcelle, de prévoir une cour oasis et enfin maintenir l'activité de la halte-garderie existante dans conditions optimales.



(3) Le programme cours oasis



La 1ère cour-oasis a été réalisée en 2022 à l'école maternelle Saint Exupéry. Fort de cette 1ère expérience, la municipalité poursuit la végétalisation des cours d'école avec la création d'îlots de fraîcheur. L'objectif est de réaliser 2 cours oasis par an. La démarche mise en place est de partir des envies des élèves-utilisateurs, d'où un travail de réflexion préalable au sein des écoles pendant l'année scolaire pour faire émerger leurs idées. Ces pistes de réflexion sont ensuite transmises pour étude de faisabilité et conception du projet d'aménagement répondant au plus près des souhaits des enfants.

Pour l'année 2024, 2 cours-oasis sont prévus à l'école élémentaire Saint-Exupéry et à l'école maternelle Les Roses.



f) De nouveaux autres projets

Espaces publics

- Schéma de végétalisation
- Reconfiguration secteurs Grillenbreit/Mandela
- Création aire de jeux Maraîchers
- Rénovation de l'aire de jeux du Champs de Mars
- Aménagement cimetière - carré musulman

Sport

- Programmation de la rénovation du stade nautique
- Rénovation du fonds mobile d'Aqualia
- Rénovation de la rambarde de la patinoire
- Création d'un parcours de santé
- Programmation d'un skatepark
- Création de 2 terrains de padel à la Waldeslust

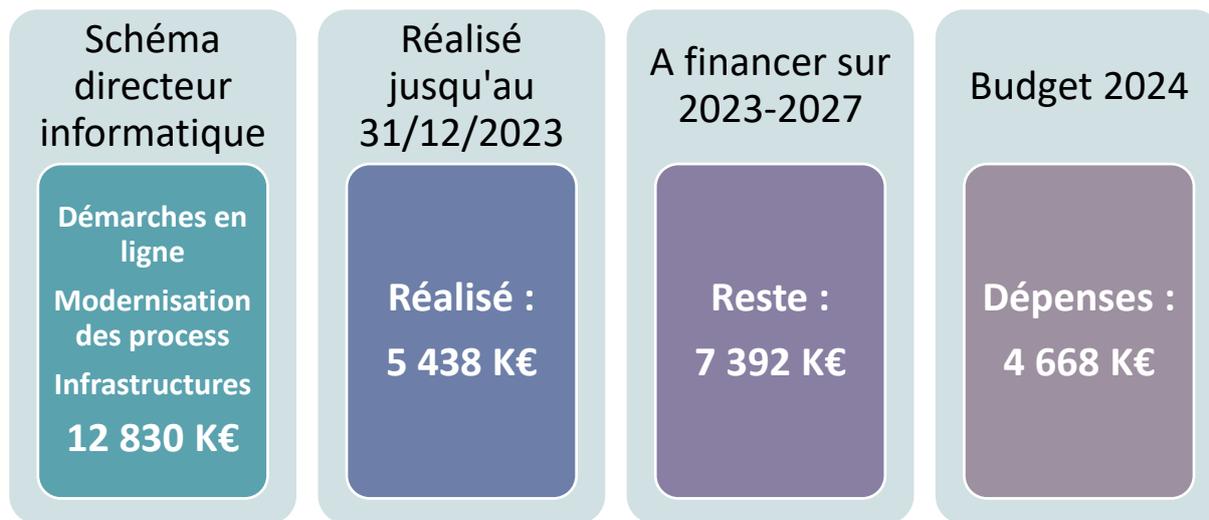
Culture

- Mutualisation des réserves des musées - études
- Programme d'acquisition d'oeuvres du musée Bartholdi
- Réhabilitation du 1er étage du musée Unterlinden - études
- Travaux hall Parc expos

Un budget exceptionnel d'études de **2 623 K€** a été dégagé en 2024 pour ces projets.



g) Le schéma directeur informatique : vers une « Smart City »



Une ville intelligente ou « Smart City » est une ville utilisant les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services urbains et réduire leurs coûts. La modernisation informatique et numérique tourne autour de 4 axes :

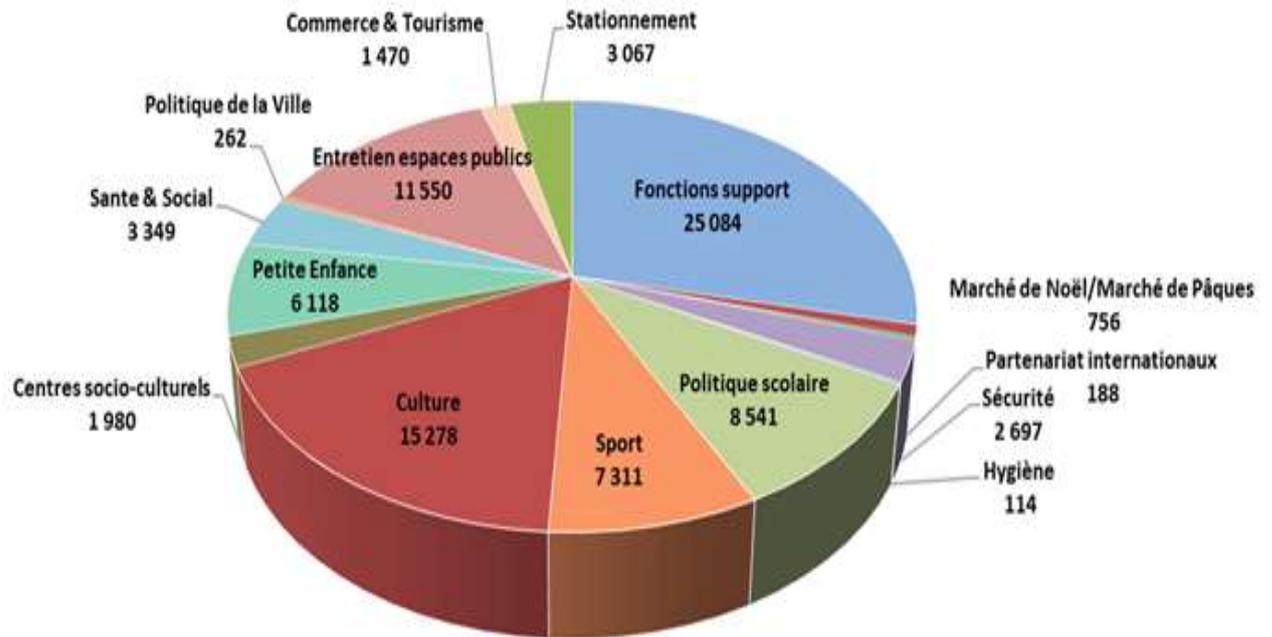
- La dématérialisation à travers la modernisation des outils et des process et le renouvellement des équipements informatiques.
 Actions à mener : gestion des arrêtés du domaine public, gestion des interventions techniques, gestion du patrimoine ;
- La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne autour du portail, de l'application et de la carte « Colmar & moi ».
 Actions à mener : Déploiement de mobiliers et de panneaux numériques dans la commune dans le cadre de la concession de mobiliers urbains, mise en place d'un portail associatif (demande de subventions et réservation de salles), Scolarité (inscriptions scolaires en ligne), refonte du portail « Colmar & moi » avec application et d'une carte multiservices ;
- La modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques.
 Actions à mener : déploiement de la fibre noire entre 39 établissements municipaux, refonte des équipements téléphoniques et du standard téléphonique ;
- Le plan « cybersécurité »
 Actions à mener : cartographie du réseau, élaboration d'un plan de rétablissement d'activité, actions de sensibilisation



ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique

en K€





Annexe 2 : Section d'investissement – détail des dépenses d'équipement par politique publique

PROJETS D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	272 K€
BATIMENT AFPA	2 K€
CHATEAU KIENER	55 K€
INGERSHEIM(BAT N°12)	16 K€
MAISON DES SYNDICATS	74 K€
MITTELHARTH AUBERGE	125 K€
DIRECTION TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALES	59 K€
Service ressources et transition des espaces naturels	59 K€
BOIS ET FORETS	50 K€
FRONHOLZ MAISON FORESTIERE	3 K€
NIEDERWALD - MAISON FORESTIERE	6 K€
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	166 K€
DIVERS - AUTRES IMMOB CORPOR. (2188)	4 K€
OUTILS NUMERIQUES- COMMUNICATION	112 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT	50 K€
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'ETAT CIVIL	858 K€
Service état civil - élections	235 K€
CIMETIERE - TRAVAUX SPECIFIQUES	63 K€
CIMETIERES (ALLEE/MUR/MAIS.GARD)	112 K€
CREATION GUICHET UNIQUE	60 K€
Service Relations Publiques	623 K€
CATHERINETTES-SALLE F°33 HT	77 K€
DIVERS - AUTRES IMMOB CORPOR. (2188)	14 K€
HOTEL DE VILLE	264 K€
KOIFHUS - 218*2158	11 K€
KOIFHUS-SALLE-TRAVAUX RECUR. F°33	45 K€
KOIFHUS-TRVX SPECIF F°324	44 K€
RAPP (IMM. N°8)	8 K€
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	2 K€
RESTAURATION COMPLETE DU KOIFHUS	157 K€
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE	4 316 K€
Service juridique	440 K€
PARC EXPOSITIONS	440 K€
Service de gestion foncière et patrimoine	503 K€
TERRAINS	503 K€
Service de la commande publique	79 K€
COMMANDE PUBLIQUE	79 K€
Service véhicules et fourrière	3 294 K€
PARC AUTO	3 294 K€



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	43 K€
EXTINCTEURS	31 K€
PERSONNES HANDICAPEES (FIPHFP)	12 K€
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	4 676 K€
INFORMATIQUE - V261	9 K€
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2022 A 2026	4 668 K€
DIRECTION DE LA SECURITE	677 K€
Direction de la sécurité	574 K€
HOTEL DE VILLE	19 K€
POLICE MUNICIPALE - VIDEO-PROTECTION	318 K€
PROGRAMME VIDEOPROTECTION 2024 A 2026	235 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT UNITE DEV.PREMIERS SECOURS	3 K€
Service de la Police Municipale	103 K€
HOTEL DE POLICE	46 K€
POLICE MUNICIPALE	57 K€
DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE	4 152 K€
Service politique de la ville	3 206 K€
DEMOLITION TOURS BELGRADE	690 K€
POLITIQUE DE LA VILLE	3 K€
RENOUVELLEMENT URBAIN BEL'AIR-FLORIMONT	2 513 K€
Centre socioculturel	742 K€
CSC EUROPE	178 K€
EUROPE CLUB DES JEUNES	96 K€
FLORIMONT CSC	4 K€
RESTRUCTURATION CSC FLORIMONT/BEL'AIR	464 K€
Centre communal d'action sociale	204 K€
CENTRE ENTRAIDE SOCIALE (23 R. DU GALTZ)	24 K€
IME CATHERINETTES/UNTERLINDEN	28 K€
IMPRO ARTISANS	23 K€
LYCEE (IMMEUBLE)	30 K€
SUBVENTIONS	99 K€
DIRECTION DES SPORTS	8 434 K€
Sports	7 590 K€
BARRES-GYMNASE	69 K€
BARTHOLDI - GYMNASE	134 K€
CENTRE HIPPIQUE	9 K€
CENTRE WALDESLUST	207 K€
COLMAR STADIUM	37 K€
COLMAR STADIUM /FOOT	19 K€
CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF BRANT	5 914 K€
ESPACE SKATE PARC COUVERT	8 K€
EUROPE STADE	49 K€
GRILLENBREIT (GYMNASE)	6 K€
LADHOF - GYMNASE	4 K€
LADHOF - STADE	15 K€
MAISON ASSOCIATIONS	16 K€
MAISON OFFICES	6 K€



MOLIERE	90 K€
MONTAGNE VERTE-GYMNASE	25 K€
ORANGERIE	20 K€
PARCOURS DE SANTE	90 K€
PFEFFEL	9 K€
PLAINE PASTEUR-ESPACE MANDELA	15 K€
SALLE D'ESCRIME	55 K€
SEE (GYMNASE C. SEE)	73 K€
SKATE PARK (rue des jardins)	70 K€
SPORTS	15 K€
SPORTS GYMNASES STADES-PROGR.GLOB	201 K€
ST EXUPERY	5 K€
STADE CHEMINOTS	105 K€
STADE MITTELHARTH	68 K€
STAND TIR	30 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTS	17 K€
TRAVAUX RAMBARDE PISTE PATINOIRE	200 K€
WALTZ GYMNASE	9 K€
Piscines	844 K€
AQUALIA	443 K€
STADE NAUTIQUE	268 K€
STADE NAUTIQUE - RESTRUCTURATION	108 K€
WALTZ PISCINE	25 K€

DIRECTION DE LA CULTURE**3 943 K€****Service lecture publique et archives****1 497 K€**

BIBLIOTHEQUE BEL'FLOR	6 K€
BIBLIOTHEQUE EUROPE	3 K€
FESTIVAL DU LIVRE	3 K€
LES DOMINICAINS - BIB PATRIMONIALE	84 K€
LES DOMINICAINS - BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE	1 043 K€
PMC E. GERRER	336 K€
ARCHIVES	22 K€

Services actions culturelles**509 K€**

COMEDIE DE COLMAR	69 K€
GRILLEN	72 K€
KIOSQUE A MUSIQUE	27 K€
M.J.C.	28 K€
MAISON ASSOCIATIONS	134 K€
MUTUALISATION RESERVES MUSEES	170 K€
OEUVRES D'ART	5 K€
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS)	4 K€

Service enseignement et éducation artistique**100 K€**

ARTS PLASTIQUES	10 K€
CONSERVATOIRE	80 K€
ECOLE MAITRIISIENNE	10 K€

Service diffusion et création**652 K€**

SALLE DE SPECTACLES EUROPE	108 K€
THEATRE	543 K€

Musées**1 185 K€**

Musée Unterlinden	340 K€
DEFIBRILATEUR	1 K€



MUSEE UNTERLINDEN REHABILITATION 1ER ETAGE COUVENT	150 K€
UNTERLINDEN	27 K€
UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	162 K€
Musée Bartholdi	670 K€
MUSEE BARTHOLDI	670 K€
Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie	119 K€
MUSEE HISTOIRE NATURELLE	119 K€
Musée du Jouet	56 K€
MUSEE JOUET	56 K€

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE et DES CULTES 7 583 K€

Cultes 5 040 K€

DOMINICAINS - CULTE	8 K€
ORGUE DES DOMINICAINS	14 K€
RESTAURATION EGLISE SAINT JOSEPH	145 K€
RESTAURATION EXTERIEURE CATHEDRALE SAINT MARTIN	4 373 K€
ST JOSEPH EGLISE	7 K€
ST MARTIN COLLEGIALE	5 K€
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS)	55 K€
ST PIERRE - CHAPELLE	1 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT - AIDES ASSOCIATIONS	217 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT- DIVERS SUB.EGLISES CULTUREL	22 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT-DIVERS SUB. EGLISES CULTUEL	192 K€

Service éducation , jeunesse 1 818 K€

BAT.SCOLAIRES-GYMNAS	35 K€
BATIMENTS SCOLAIRES	1 030 K€
CANTINE ANNE FRANK	22 K€
CANTINE PERISCOLAIRE ANNE FRANK	350 K€
ECOLES - ENSEIGNEMENT	169 K€
ECOLES- ESPACE PUBLIC	98 K€
ENSEIGNEMENT	97 K€
LOGEMENTS WALTZ RUE SCHAEDELIN	12 K€
P'TITS LOUPS (CANTINE SCOLAIRE)	5 K€

Service petite enfance et famille 725 K€

CRECHE LES LOUPIOTS	50 K€
COTY	177 K€
GRILLONS	41 K€
LADHOF MINI-CRECHE	120 K€
LOUPIOTS HG	2 K€
MARMOTTES	74 K€
MULTI-ACCUEIL LES P'TITS AVIATEURS	25 K€
RELAIS PETITE ENFANCE	5 K€
RESTRUCTURATION HALTE-GARDERIE LOUPIOTS	4 K€
SCHEPPLER	182 K€
SILBERRUNZ MINI-CRECHE	45 K€

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE 7 441 K€

Service maintenance 7 441 K€

Maintenance Ateliers municipaux	3 070 K€
ATELIERS-MAINTENANCE GRILLENBREIT	33 K€
FONTAINES	17 K€
NOEL	1 K€



PAS D'OPERATION	5 K€
REHABILITATION ATELIERS DE MAINTENANCE	3 015 K€
Maintenance Energie	2 988 K€
CHATEAU D'EAU	2 K€
COLMAR STADIUM /FOOT	15 K€
COTY	10 K€
CSC EUROPE	18 K€
ECONOMIES D'ENERGIE	42 K€
GRILLONS	6 K€
HOTEL DE VILLE	10 K€
MAINTENANCE ENERGIE - TRAVAUX CHAUFFAGE	93 K€
MAINTENANCE-ENERGIE	22 K€
MAISON ASSOCIATIONS	40 K€
PMC E. GERRER	48 K€
PROGRAMME RENOV.ENERGETIQ.BAT.MUNICIP. 2022 A 2026	2 513 K€
RESEAUX EAUX	15 K€
SCHEPPLER	6 K€
TELEGESTION	149 K€
Immeubles locatifs communaux	129 K€
CORPS DE GARDE	60 K€
IMMEUBLES COMMUNAUX	64 K€
PERISCOLAIRE JEAN MACE	4 K€
Mise accessibilité bâtiments municipaux	1 254 K€
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	204 K€
PROGR.MISE ACCESSIBILITE BAT.MUNICIP.2022 A 2026	1 050 K€
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC	21 555 K€
Service voies publiques et réseaux	16 246 K€
Voies publiques et réseaux	10 918 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	684 K€
AMENAGEMT TRONCONS OUEST ET SUD DE LA ROCADE VERTE	239 K€
CHEMINS RURAUX	74 K€
INCENDIE(PROTECTION)	102 K€
INCENDIE(PROTECTION)	40 K€
JALONNEMENT	10 K€
OUVRAGES D'ART	2 K€
PISTES CYCLABLES	5 K€
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	9 261 K€
SECURISATION DU CENTRE VILLE	90 K€
SECURISATION DU MARCHE SAINT JOSEPH	10 K€
VOIES PUBLIQUES	175 K€
VOIES PUBLIQUES - AMENAG. SECURITAIRES	17 K€
VOIES PUBLIQUES-GARDES CORPS	71 K€
VOIRIE	14 K€
VOIRIE - PANNEAUX	123 K€
Eclairage public et signalisation	5 328 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	349 K€
CARREFOUR	17 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	45 K€
PATRIMOINE	39 K€
PLAN ANIMATION LUMIERE	80 K€
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	4 798 K€
Service gestion du domaine public	1 848 K€



DOMAINE PUBLIC	13 K€
HORODATEURS	8 K€
MARCHE	40 K€
MARCHE COUVERT	55 K€
MONTAGNE VERTE: PARKING SOUTERRAIN & PARC	1 351 K€
PARC DE STATIONNEMENT GARE/BLEYLE	31 K€
PARC DE STATIONNEMENT LACARRE	42 K€
PARC DE STATIONNEMENT MAIRIE	89 K€
PARC DE STATIONNEMENT MONTAGNE VERTE	37 K€
PARC DE STATIONNEMENT RAPP	61 K€
PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	32 K€
AUTRES PARC DE STATIONNEMENT	90 K€
Service des espaces verts	3 461 K€
AIRE DE JEUX CHAMP DE MARS	500 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	241 K€
CANISITES	17 K€
ESPACES VERTS	394 K€
ILOTS DE FRAICHEUR URBAINS	30 K€
JARDINS FAMILIAUX	12 K€
NOEL	1 K€
PLACES DE JEUX	245 K€
PLANTATIONS ALIGNEM.	446 K€
PROGR. VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP. VERT 2022 A 2026	766 K€
PROGRAMME COURS OASIS	550 K€
REGROUPEMENT DEPOTS ESPACES VERTS	42 K€
SCHEMA DIRECTEUR AMENAG. ESPACES VERTS	100 K€
SKATE PARK MANUFACTURE	30 K€
SQUARES	87 K€
DIRECTION DE LA PROPRETE et GESTION DES DECHETS	1 203 K€
PARC ET ATELIERS MPX (AV. FOIRE AUX VINS)	15 K€
PROPRETE	356 K€
PROPRETE	203 K€
RESTRUCTURATION PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	629 K€
DIRECTION DE L'URBANISME	371 K€
Service études d'urbanisme	371 K€
CITE JUDICIAIRE	80 K€
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	20 K€
SUBVENTION EQUIP. REFECTION FACADES	124 K€
URBANISME	147 K€